

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 18 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix huit mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni à l'Espace Jéliote, rue de la Poste à Oloron Sainte-Marie (64400) sous la présidence de Bernard UTHURRY,

Date de convocation : vendredi 12 mars 2021,
Secrétaire de séance : Jacques CAZAURANG

Etaient Présents 54 titulaires, 0 suppléants, 11 conseillers ayant donné pouvoir

Présents : Dany BARRAUD, André BERNOS, Jean-Claude COSTE, Etienne SERNA, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Jean-Jacques BORDENAVE, Fabienne TOUVARD, Sylvie BETAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Philippe SANSAMAT, Alexandre LEHMANN, Philippe PECAUT, Michel CONTOU-CARRÈRE, Claude LACOUR, Jean-Michel IDOÏPE, Jean SARASOLA, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPÉ, Claude BERNIARD, Christine CABON, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Patrick DRILHOLE, Marthe CLOT, Jean-Luc ESTOURNÈS, Marc OXIBAR, Marie-Lyse BISTUÉ, Sami BOURI, Jean-Maurice CABANNES, Jean CONTOU CARRERE, Philippe GARROTE, André LABARTHE, Daniel LACRAMPE, Flora LAPERNE, Stéphane LARTIGUE, Patrick MAILLET, Nathalie PASTOR, Dominique QUEHEILLE, Brigitte ROSSI, Anne SAOUTER, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA, Muriel BIOT, Elisabeth MIQUEU, Aurore GUEBARA, Louis BENOIT, Martine MIRANDE, Jacques MARQUÈZE

Suppléants : Néant

Pouvoirs : Marie-Pierre CASTAINGS à Pierre CASABONNE, Françoise ASSAD à Jean-Jacques BORDENAVE, Jean-Claude COUSTET à Jacques MARQUÈZE, Cédric PUCHEU à Lydie ALTHAPÉ, Laurent KELLER à Claude BERNIARD, Michèle CAZADOUMECQ à Christine CABON, Fabienne MENE-SAFFRANE à Marc OXIBAR, Emmanuelle GRACIA à Anne SAOUTER, Chantal LECOMTE à Sami BOURI, Jean-Luc MARLE à André LABARTHE, Christophe GUERY à Daniel LACRAMPE

Absents : Ophélie ESCOT, Alain CAMSUSOU, Jean CASABONNE, Gérard LEPRETRE, Anne BARBET, Laurence DUPRIEZ, Alain QUINTANA, Marie Annie FOURNIER, Bruno JUNGALAS

RAPPORT N° 210318-07-DEV-

**PARC D'ACTIVITÉS D'OGEU (TEMBOUS) :
AQUISITIONS DE TERRAIN**

M. OXIBAR précise que le Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques, propriétaire de trois parcelles B 886, B 888 et B 890 (d'une surface totale de 7 371 m²), situées sur la commune d'Ogeu-les-Bains, a fait part à la commune de sa volonté de s'en dessaisir.

Cependant, celles-ci étant situées dans le périmètre de la Zone d'Activités des Tembous et au regard de sa compétence en la matière, il incombe à la Communauté de communes d'en faire l'acquisition.

Une évaluation du Service local du Domaine du 5 février 2020 estimait ce bien à 5 €/m² mais vu les contraintes liées à leur proximité avec la RN 134, leur identification par l'Etat comme zone de stockage des poids lourds et le fait qu'elles soient traversées par une voie communale, les négociations ont abouti à 0.20 € HT/m² soit 1 474.20 € HT pour l'ensemble de la surface (non compris les frais d'actes afférents).

Il est proposé de confier à l'APGL la rédaction de l'acte de vente correspondant.

Les crédits correspondants seront inscrits au BP 2021, budget annexe « zone d'activités des Tembous ».

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **APPROUVE** l'acquisition des parcelles susvisées
- **AUTORISE** le président à engager et signer les actes administratifs correspondants avec le Conseil départemental des Pyrénées Atlantiques,
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 18 mars 2021
Pour extrait certifié conforme

Suit la signature

Le Président

Signé BU

Bernard UTHURRY